

# LA PROTECTION DES PROJETS d'innovation

Cabinet de conseil en propriété industrielle, Fidal Innovation met son expertise juridique et technologique au service de ses clients. La structure accompagne les entreprises tout au long de leurs projets d'innovation sur tous les aspects juridiques. ***Rencontre avec Geoffroy Cousin (95), Président de Fidal Innovation qui nous en dit plus.***



**Geoffroy Cousin (95)**

## Bio express

Diplômé de l'École Polytechnique (X95) et de la KTH Royal Institute of Technology de Stockholm, Geoffroy Cousin a aussi suivi une formation au Centre d'Études Internationales de la Propriété Intellectuelle (CEIPI). Il débute sa carrière en tant qu'ingénieur R&D au sein d'ESI France en 2000. Deux années plus tard, il intègre le cabinet Plasseraud, comme ingénieur brevet où il devient, en 2006, conseil en propriété industrielle, responsable d'équipe puis endosse la responsabilité du service « Informations Brevets », avant de devenir associé en 2011 au sein de l'équipe Mécanique, Electronique, Informatique. À partir de 2012, il préside Derambure Conseil, filiale du cabinet Plasseraud. Il est également mandataire agréé auprès de l'Office européen des brevets (OEB). Aujourd'hui, il est le président de Fidal Innovation depuis mars 2018.

## Quelques mots pour nous présenter Fidal Innovation ?

Fidal Innovation a vu le jour en février 2018. Nous sommes un cabinet de conseil en propriété industrielle (CPI) spécialisé en brevets d'invention. Parce que notre métier est réglementé, nous exerçons dans une société distincte des autres métiers du droit.

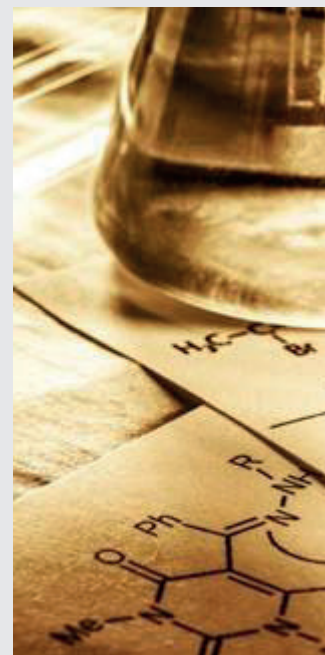
Fidal Innovation est une filiale du Cabinet Fidal, le plus grand cabinet d'avocat d'affaires en France. Nous formons ainsi une structure exceptionnelle du fait de cette relation unique entre un cabinet d'avocat et un cabinet de conseil en propriété industrielle. Notre objectif est de pouvoir proposer à nos clients un conseil augmenté sur tous les aspects juridiques qui impliquent des brevets d'invention.

Actuellement, la filiale regroupe déjà 4 collaborateurs dont 3 conseils en propriété industrielle desservant toute la France, implantés notamment à Paris et à Marseille, et une croissance forte est prévue.

## Vous êtes à la tête de Fidal Innovation depuis mars 2018, quelle est votre feuille de route ?

La priorité dans notre métier est d'accompagner nos clients. En tant que Président, ma mission est de développer l'activité du cabinet. En effet, puisque notre activité est essentiellement un travail intellectuel, je suis en charge d'identifier les ressources et compétences nécessaires à notre développement. Ainsi, le recrutement est un enjeu de taille, puisque le métier de conseil en propriété industrielle est une profession de niche. En France, il y a seulement environ 1 000 conseils en propriété industrielle, généralement spécialisés dans leur domaine technologique de prédilection. Il est difficile de trouver les

personnes adaptées aux besoins de nos clients. Sur un plan plus opérationnel, ma mission est de consolider notre synergie avec le cabinet Fidal. Grâce à cette proximité avec le cabinet Fidal, nous pouvons accompagner les projets d'innovation de nos clients de A à Z sur tous les aspects juridiques. Le projet est également de proposer aux clients des services innovants au niveau du métier du conseil en propriété industrielle. Par exemple, appréhender la Juridiction Unifiée en matière de Brevets, qui pourrait entrer en vigueur en 2019, les changements législatifs relatifs aux données et au secret, qui révolutionnent les stratégies de protection des sociétés françaises comme mondiales.



**Aujourd'hui la question de la propriété intellectuelle est centrale pour les entreprises innovantes. Qu'en est-il concrètement ? À quoi doivent-elles être plus vigilantes ?**

La croissance des entreprises innovantes repose sur le développement de leur business, qui s'appuie lui-même sur le développement de nouveaux produits ou services. Il est ainsi essentiel de protéger ce développement pour conserver ou accroître son avantage concurrentiel. Les démarches de protection doivent ainsi être instaurées en amont des projets. En effet, il y a toute une stratégie de protection de l'innovation qui doit être mise en place pour sécuriser un projet d'innovation avant même le lancement du nouveau produit ou service.

Au-delà des concurrents, cette protection est faite vis-à-vis des différents acteurs avec lesquelles l'entreprise va interagir dans le cadre du processus d'innovation. Cela inclut, les fournisseurs, les distributeurs, les clients, les prestataires, voire les salariés, les stagiaires, ou les consultants qui peuvent quitter l'entreprise. Plus que jamais, cette démarche de protection doit être initiée et déployée par toutes les entreprises innovantes au soutien de leur modèle d'affaires.

Le volume de droits concurrents augmente aussi de manière exponentielle, et ceux-ci doivent être pris en compte en amont dans le projet d'innovation.

**Quelle est votre valeur ajoutée à ce niveau ?**

Fidal Innovation est une structure atypique et exceptionnelle qui offre un service inédit à ses clients. Nous avons une vue d'ensemble du projet d'innovation sur tous les aspects juridiques. Notre

valeur ajoutée repose sur notre expertise technique et juridique avérée. À cela s'ajoutent notre approche globale et notre capacité à accompagner nos clients sur toute la durée du projet.

**Qu'en est-il de vos perspectives ?**

Elles sont passionnantes ! Nous travaillons dans un environnement dynamique de création et d'innovation où nous accompagnons très en amont les projets innovants de nos clients que nous voyons ensuite se concrétiser.

Nous nous inscrivons également dans une démarche continue de développement de nos expertises en interne pour accompagner aux mieux nos clients.

**Avez-vous un dernier message à adresser à nos lecteurs ?**

La définition d'une stratégie de propriété industrielle est un élément clé d'un projet d'innovation. Cette stratégie doit être mise à jour régulièrement au cours de l'évolution du projet. Notre passionnant métier, ouvert aux ingénieurs, est d'accompagner ces projets de sorte que l'entreprise porteuse du projet d'innovation en tire toute la valeur. ×

